audit france
commissariat aux comptes



ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE POUR L'EGALITE DES CHANCES

Association loi 1901
Siège social : 17, Place de la Forêt Noire
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE
POUR L'EGALITE DES CHANCES
Association loi 1901
Siège social : 17, Place de la Forêt Noire
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'Éducation Populaire pour l'Égalité des Chances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'ont pas fait l'objet d'une certification

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 4 juin 2022

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

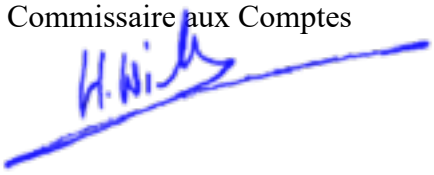

BILAN

ACTIF	31.12.2021 Brut	31.12.2021 Amort. & Dépréciation	31.12.2021 Net	31.12.2020 Net	PASSIF	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	720	162	558		Fonds propres (avant affectation)	64 180	55 913
Terrains					Résultat de l'exercice	-1 903	8 267
Constructions							
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	55 079	48 734	6 345	4 294	Total	**62 277**	**64 180**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Prêts Francas					Fonds dédiés	9 029	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques	35 000	35 000
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	3 495	5 450
Total	**55 799**	**48 896**	**6 903**	**4 294**	Total	**47 524**	**40 450**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks					Emprunts Francas		
					Autres emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	1 595		1 595		Fournisseurs	25 545	1 608
Comptes courants Francas					Dettes fiscales et sociales	15 364	20 765
Autres créances	24 408		24 408	21 983	Comptes courants Francas		
Trésorerie	119 409		119 409	145 036	Autres dettes		19 216
Charges constatées d'avance	68		68	507	Produits constatés d'avance	1 673	25 600
Total	**145 480**		**145 480**	**167 526**	Total	**42 582**	**67 190**
Total	**201 279**	**48 896**	**152 383**	**171 820**	**Total**	**152 383**	**171 820**

AVEC

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	494	
Ventes de marchandises		
Prestations de service	8 793	949
Subventions d'exploitation	201 692	158 667
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits		2 758
Reprises sur dépréciations et provisions	1 955	2 750
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	**212 934**	**165 125**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	127 300	44 236
Aides financières		
Impôts et taxes	1 592	1 773
Salaires	54 928	63 935
Charges sociales	12 310	14 482
Autres charges	648	502
Dotations aux amortissements	3 315	3 927
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés	9 029	
Total	**209 123**	**128 855**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**3 811**	**36 270**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
RESULTAT COURANT (I + II)	**3 811**	**36 270**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	2 985	7 277
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**2 985**	**7 277**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	8 699	280
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		35 000
Total	**8 699**	**35 280**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**-5 714**	**-28 003**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**-1 903**	**8 267**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	12 000	11 000
Bénévolat	100 000	146 160
Total	112 000	157 160
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	12 000	11 000
Personnel bénévole	100 000	146 160
Total	112 000	157 160

AVEC

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui dégage un déficit de 1.903€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'Association d'Éducation Populaire pour l'Égalité des Chances (AVEC) a pour objet : l'accompagnement à la scolarité, la prévention contre le décrochage scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté, l'insertion socio-professionnelle, l'accompagnement des parents dans leur mission éducative, œuvrer pour l'égalité hommes/femmes, favoriser l'inclusion des primo-arrivants dans la société française par l'apprentissage du français. L'association est affiliée à l'Association Départementale des Francas de Meurthe et Moselle.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
L'exercice a été marqué par une augmentation des subventions à la suite de l'ouverture de nouvelles activités.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN
1. Immobilisations incorporelles et corporelles
a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques		720.00		720.00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	28 000.00			28 000.00
Matériel informatique	19 671.00	4 173.00		23 844.00
Mobilier de bureau	2 203.00	1 032.00		3 235.00
Immobilisations en cours				
Total	**49 874.00**	**5 925.00**		**55 799.00**

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions : matériel de bureau et informatique :
- Ecran plat sur pied : 2.823€
- MacBook : 1.350€

Acquisitions : mobilier :
-Chaises et tables : 1.032€

Acquisitions : logiciels informatiques :
- Logiciel Adobe : 720€

5.925€

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%		162.00		162.00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	28 000.00			28 000.00
Matériel informatique	33%	16 449.00	2 214.00	1.00	18 662.00
Mobilier de bureau	20%	1 131.00	941.00		2 072.00
	Total	**45 580.00**	**3 317.00**	**1.00**	**48 896.00**

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant.

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	1.595		1.595
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**1.595**		**1.595**

5. Comptes courants Francas

Néant

6. Autres créances

Subvention à recevoir CD54	8.776€
Subvention à recevoir Préfecture	2.000€
Subvention à recevoir ASP	2.368€
Subvention à recevoir CAF	11.264€
	24.408€

7. Trésorerie

Banque CME courant	119.343€
Caisse	65€
	119.409€

8. Charges constatées d'avance

Location photocopieur	68€
	68€

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds Propres	55.913		8 267		64.180
Résultat de l'exercice				-1.903	-1.903
TOTAL	**55.913**		**8.267**	**62.277**	**62.277**

1

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CLAS CAF		9 029,00		9 029,00
Total		**9 029,00**		**9 029,00**

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
	35 000,00			35 000,00
Provisions pour risques	**35 000,00**			**35 000,00**
Engagement de retraite du personnel (1)	5 450,00		1 955,00	3 495,00
Provisions pour charges	**5 450,00**		**1 955,00**	**3 495,00**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Comptes courants Francas				
Dépréciations				
Total	**40 450,00**		**1 955,00**	**38 495,00**

Dotations / reprises d'exploitation		1 955,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total		**1 955,00**
(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet		1 955,00
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet		
Total		**1 955,00**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective nationale ECLAT, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	22.545€
Fournisseurs, factures non parvenues	3.000€
	25.545€

7. Dettes fiscales et sociales

Personnel rémunérations	5.993€
Dettes provisions CP	1.434€
URSSAF	5.066€
Caisse de retraite	397€
Caisse de prévoyance	49€
Mutuelle	341€
Charges sociales sur CP	588€
Uniformation	1.496€
	15.364€

8. Comptes courants Francas

Néant

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

ASP acompte REMY V 2022	1.673€
	1.673€

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations communes	2.388	
Participations familles	480	949
Autres prestations de service	507	
MAD personnel	5.226	
Autres remboursements	72	
Remboursement assurance	120	
Total Prestations	**8.793**	**949**

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
DDCS JS	2.000	
Préfecture - DDETS	22.000	
Conseil Départemental	28.940	31.877
Habitat	10.000	
Fondation de France	2.000	
CGET	23.600	14.500
Métropole GN	7.500	2.800
Ville de Vandoeuvre	24.950	17.500
ASP salaires	25.839	23.431
ASP services civiques	4.203	
CAF	43.660	22.572
Fondation entreprise	7.000	
Mairie Maxéville		2.500
Entreprises sociales		10.000
Subvention Batigère		8.487
Autres subventions		25.000
Total	**201.692**	**158.667**

3. Contributions financières

Néant

4. Aides financières

Néant

5. Produits exceptionnels

Subv CAF – je donne des couleurs - 2020	1.000€
DDFIP Meurthe et Moselle	63€
Tourisme Néodomien	17€
P.A.S DSN	95€
Reprise ASP	1.060€
Subv CAF 2020	750€
	2.985€

6. Charges exceptionnelles

Réunion comité - pizzeria	43€
Lidl – convivialités	53€
BNP Paribas – location copieur	297€
Entretien locaux	109€

Salaire 12/20 BERTRAND C	136€
Gestion RH 2020	1.000€
Numéricâble 12/20	30€
Perte / fond de caisse	93€
Régul charges à payer	1.197€
Subv Batigère	5.647€
Soldes	-73€
	8.699€

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	**Exercice clos**		**Exercice précédent**	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres				
Employés	2	2	2	2
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, …)				
Total	**2**	**2**	**2**	**2**

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	**Exercice clos**		**Exercice précédent**	
	Nb de personnes	**Nb de journées**	**Nb de personnes**	**Nb de journées**
Contrat CEE	N/D		N/D	

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restants dus :

Photocopieur **7.286€**

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : Néant

5. Contributions volontaires

a) Bénévolat

60 personnes en moyenne sont présentes selon la période et le type d'activité.

- Accompagnement à la scolarité : 20
- Activités Français Langue Etrangère : 20
- Accueils de loisirs – Projets : 10
- Activité Adultes : 10

Aucune statistique précise de leurs présences ne peut être tenue. Le total peut juste être globalement estimé à deux postes à plein temps annuel. Nous l'évaluons à 100.000€ brut chargé.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Les Locaux du siège social (17 Rue de Bavière – 17 Place de la Forêt Noire – Rue Vanneaux – VANDOEUVRE) sont mis à disposition par convention avec la Ville de Vandoeuvre, locataire des locaux auprès du bailleur social Batigère.

L'ensemble des locaux a été valorise à hauteur de 12.000€ pour 2021.